

DECISION DU MAIRE

N°2025/ST/177

OBJET : AVENANT N° 1 – RESTRUCTURATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE LOISIRS LA JOUERIE – LOT 3 CFO CFA – SOCIETE CHASTRAGNAT

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n° 2024/ST/JFP/VB/10 du 12 janvier 2024, portant attribution du marché de restructuration et de rénovation énergétique du centre de loisirs La Jouerie, lot 3 CFO CFA à la société CHASTRAGNAT, Siret 353 803 786 0022,

CONSIDERANT L'intérêt de faire réaliser à la société CHASTRAGNAT des travaux complémentaires et de prolonger la durée du marché public jusqu'au 30 juin 2025,

CONSIDERANT les devis n° DEV 2024/09/03-01, DEV 2024/09/03-02, DEV 2024/09/03-03 proposés par la société CHASTRAGNAT, Siret 353 803 786 0022,

DECIDE

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°1 au marché N°10/2023 relatif aux travaux de restructuration et de rénovation énergétique du centre de loisirs La Jouerie, lot 3 CFO CFA passé avec la société CHASTRAGNAT Siret 353 803 786 0022,

ARTICLE 2 : Signe ledit avenant ayant pour objet de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 30 juin 2025 et de faire réaliser des travaux complémentaires pour un montant de 7 497,10€ HT (sept mille quatre cent quatre vingt dix sept mille et dix centimes hors taxes)

ARTICLE 3 : Dit que la dépense est inscrite au budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 4 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois à compter de la signature de ladite décision.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250521-DEC-2025-177-AR
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

Article 5 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame la Directrice du service financier,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Société CHASTRAGNAT.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 16 mai 2025

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



**Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture**

Le 21 MAI 2025

**Et de la transmission ou notification et
publication**

Le 21 MAI 2025

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250521-DEC-2025-177-AR
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1
Référence du marché public 10/2023
Lot n°3

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Nangis
Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
77370 Nangis

Mme Nolwenn Le Bouter
Maire

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

LOT N° 3 - CFO CFA SSI :

- Notifié à l'entreprise, le 22 janvier 2024
Sté CHASTRAGNAT,
5 rue Habert,
77130 Montereau

SIRET : 353 803 786 0022

- Avec une durée fixe d'un an à compter de sa notification (article 4.1 du CCAP) , dûment notifié à l'entreprise
- Avec un ordre de service de démarrage des prestations du 12 février 2024,
- Pour un montant de marché public de

Montant de la TVA : **26 770,58 €**
Montant HT : **133 852,90 €**
Montant TTC : **160 623,48 €**

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

RESTRUCTURATION ET RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE DE LOISIRS LA JOUERIE

La consultation initiale est passée suivant une procédure adaptée ouverte sans possibilité de négociation, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique (article 2.2. du RC).

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250521-DEC-2025-177-AR
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

D - Objet de l'avenant

- Le présent avenant est conclu dans les circonstances suivantes :

Le présent avenant trouve son fondement à l'article R2194-8 du Code de la commande publique :

« Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies ».

- Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Prestations supplémentaires décrits dans les devis joints en annexe

Modification de la durée du marché public avec une prolongation jusqu'au 30 juin 2025.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Intitulé	Montant	Incidence (taux)
Montant initial en euro HT	133 852,90 €	
Taux de TVA : 20 %	26 770,58 €	
Montant initial en euro TTC	160 623,48 €	
Présent avenant : n°01 - Phase 02		
Incidence financière en euro HT	7 497,10 €	
DEV 2024/09/03-01	5 850,90 €	
DEV 2024/09/03-02	1 307,20 €	
DEV 2024/09/03-03	339,00 €	
Taux de TVA : 20 %	1 499,42 €	
Incidence financière en euro TTC	8 996,52 €	
Nouveau montant du marché public		
Exprimé en euro HT (Total)	141 350,00 €	5,6010%
TVA	28 270,00 €	
Exprimé en euro TTC (Total)	169 620,00 €	

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250521-DEC-2025-177-AR
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : NANGIS....., le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250521-DEC-2025-177-AR
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250521-DEC-2025-177-AR
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025